



Depot garantie location studio pour étudiant

Par **Mibu60**, le **07/04/2011** à **22:05**

Bonjour, rnje viens de lancer un recoure au greffe de juridiction de proximité de Lille contre un propriétaire qui refuse sans raisons de me restituer mon dépôt de garantie pour la location d'un studio pour mon fils qui est étudiant.rnma question est la suivante ; je suis convoqué au tribunal Instance ainsi que le propriétaire début mai pour résoudre ce litige , le problème c'est que je n'ai pas d'avocat pour m'assister , mes chances sont elles réduites pour récupérer mon dépôt de garantie ?rnmerci pour votre aide rnBien à vous rnM.B

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:09**

ça dépend du contexternPour le dépôt de garantie, c'est le tribunal de proximité

Par **Mibu60**, le **08/04/2011** à **18:31**

Çà pour une réponse c'est une réponse rnavec ça je vais aller loin

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **19:27**

on répond avec les éléments que vous donnez

Par **corima**, le **08/04/2011** à **22:00**

Le proprietaire a peut etre ses raisons de ne pas vous rendre le depot de garantie (regularisation des charges, degradations des lieux, du mobilier...).rnrnVous ne dites rien, donc on ne vous repond rien...rnrnSinon, au tribunal de proximite, pas besoin d'avocat mais quand on en a un et qu'on ne sait pas se defendre soit meme, c'est toujours mieux